

Mercredi 22 Octobre 2014 - n°14

Economie - 6^{es} Rendez-vous de l'Intelligence Locale - Faire mieux avec moins

Intercommunalités - Le Sénat reprend la main dans la réforme territoriale

Numérique - Jules Ferry 3.0, ou comment diffuser le numérique à l'école

Economie - Acteurs de l'Habitat : colloque sur le logement au service de l'emploi

Economie - La ville de Strasbourg élue "Capitale française de la biodiversité 2014"

Economie - Les 14^{èmes} Assises nationales des villes et villages fleuris à Menton

ECONOMIE



6^{es} Rendez-vous de l'Intelligence Locale - Faire mieux avec moins

L'association Villes de France, présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué, a tenu ses sixièmes Rendez-vous de l'Intelligence Locale sur le thème **Faire mieux avec moins**, l'occasion pour les élus de ces territoires urbains (hors métropoles) de rappeler qu'ils peuvent continuer à investir si l'État respecte quelques conditions.

Afin de retrouver de réelles capacités décisionnelles, Villes de France a rendu public son manifeste - expression des maires des villes de France et des présidents de leurs intercommunalités - pour «**Faire mieux avec moins**»

Fixer des règles de bonne conduite

Constatant que faute de moyens, « la France s'est abandonnée à une forme de délire normatif », Villes de France estime qu'une nouvelle réflexion doit être engagée sur les prélèvements obligatoires, les dépenses et les ressources transférées par l'État aux collectivités locales.

Dans un esprit de responsabilité, les villes de France proposent les objectifs suivants :

- **Adopter une loi de financement des collectivités territoriales** qui permettrait

de retracer l'ensemble des relations financières avec l'État. L'ajout de dispositions prescriptives, d'objectifs chiffrés, serait conforme à l'objectif constitutionnel de réduction des inégalités.

- **Mettre en œuvre la baisse des dotations selon une logique de péréquation** prenant en compte les ressources et les charges des collectivités, entre niveaux de collectivités, et au sein même de chaque catégorie.

- Au risque d'attenter à la cohésion sociale des villes et de remettre en cause l'éclosion de nombreux projets locaux, **stopper l'inflation des normes** (urbanisme et construction, environnement, sport...).

- **Instaurer une période d'activité parlementaire dédiée à la simplification** et à l'abrogation des normes législatives.

- En matière d'intercommunalité, **insister sur l'effort d'intégration des compétences plutôt que sur l'extension des périmètres** et mesurer les effets des modifications récentes, selon les territoires ou les compétences concernées. L'accroissement par la taille d'une structure intercommunale est aussi synonyme de nouvelles charges (transports urbains, assainissement collectif, gestion des eaux pluviales...).

- **Assouplir les règles des marchés publics** et des autres contrats publics (DSP...) pour faciliter, en période de crise, la mise en œuvre de la commande publique.

Remettre à plat la gestion locale

Dans un contexte de raréfaction durable des ressources financières, alors que la masse salariale pèse de plus en plus lourd dans des budgets de fonctionnement de plus en plus contraints, la question du juste dimensionnement des effectifs des services publics locaux est un sujet de préoccupation affiché et assumé par les élus locaux et leurs équipes de direction. L'optimisation des effectifs des services publics est désormais un enjeu incontournable pour le bloc local. Dans cette optique les villes de France proposent de :

- **Réformer le statut de la fonction publique territoriale** et rendre les collectivités locales – employeurs – réellement co-décisionnaires des évolutions en matière de statut et de rémunération. Assouplir les évolutions en matière d'avancement, et mieux prendre en compte les aptitudes professionnelles.

- **Favoriser non seulement la mutualisation des services** fonctionnels entre les villes et leurs EPCI, mais également le partage des moyens opérationnels et donc de leurs coûts entre toutes les communes membres.

- **S'engager dans un cercle vertueux** où toute nouvelle prestation serait financée en priorité par redéploiement des moyens existants, plutôt que par stratification supplémentaire.

- **Renforcer la fonction contrôle de gestion**, aussi bien pour les activités propres que dans les relations des villes avec leurs prestataires externes.

- **Développer les formations** nécessaires aux élus et cadres territoriaux permettant d'acquérir des compétences,

afin d'être mieux armés pour négocier les concessions et les marchés publics.

• **Elaborer un observatoire des pratiques organisationnelles** et managériales, selon les services publics locaux, qui favoriserait le partage de bonnes pratiques.

Téléchargez le manifeste des Villes de France « Faire mieux avec moins »

INTERCOMMUNALITÉS



Le Sénat reprend la main dans la réforme territoriale

Dans son discours du 21 octobre sur les orientations de son mandat, le nouveau président du Sénat, Gérard Larcher, a fermement précisé que le Sénat pèsera de tout son poids institutionnel pour infléchir la réforme territoriale. Les premières décisions porte sur la carte des régions.

Evolution de la carte des régions

La commission spéciale du Sénat chargée de l'examen du projet de loi relatif à la délimitation des régions a modifié ce 21 octobre, la carte des régions. Elle a porté leur nombre de 13 à 15. Dans cette nouvelle carte, l'Alsace, ainsi que le

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont maintenus dans leurs limites actuelles. La Champagne-Ardenne et la Lorraine sont regroupées. La région Centre est nommée Centre-Val de Loire.

Les membres de la commission ont maintenu le nombre de conseillers régionaux, mais chaque département devra comprendre au moins 5 élus régionaux.

Enfin dans un article de principe, les sénateurs ont réaffirmé le maintien des départements, des communes et des régions. Ils ont également approuvé la date des élections départementales proposée par le gouvernement, les 22 et 29 mars 2015.

Concernant le texte sur les compétences, le sénateur PS du Nord, René Vandierendonck, est confirmé dans ses fonctions de co-rapporteur de l'examen du projet de loi de la nouvelle organisation territoriale de la République (Notr). Un co-rapporteur de la majorité sénatoriale devrait être désigné rapidement. En terme de calendrier, le Sénat procède à un report de deux mois de l'examen du texte, en le mettant à l'ordre du jour à la fin du mois de décembre.

Intercommunalité : retour de l'accord local ?

Ce mercredi 22 octobre, le Sénat va examiner une proposition de loi (PPL) des sénateurs socialistes Alain Richard et Jean-Pierre Sueur, qui ré-autorise l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération, malgré l'annulation du Conseil constitutionnel.

Rappelons qu'en juin dernier, le Conseil constitutionnel avait donné raison à la commune de Salbris suite à une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) demandant l'annulation de la composition du conseil communautaire de la communauté de communes de la Sologne des Rivières. Il avait censuré une disposition prévue dans la loi permettant - sur la base d'un accord amiable local - de se dispenser de l'application du tableau organisant la composition du conseil communautaire, mettant ainsi en place des conseils communautaires non proportionnels à la population.

Le Conseil constitutionnel avait jugé que cette mesure « méconnaissait le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage, considérant qu'avec un accord sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires, il fallait tenir compte de la population et qu'il ne pouvait être dérogé au principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'EPCI ».

La PPL examinée aujourd'hui vise ainsi à **rétablir la faculté de définir la composition d'un conseil communal par accord local**, dans des limites compatibles avec la jurisprudence constitutionnelle.

Dans son article 1^{er}, la PPL propose **des limites chiffrées aux écarts de représentations issus d'un accord local** : Le nombre total de sièges réparti en application de l'accord ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en vertu du principe démographique. En outre, l'article prévoit qu'une même commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges.

L'article 2 prévoit, pour les communautés affectées par un changement postérieur au 20 juin 2014, la **possibilité de conclure un nouvel accord conformément à la proposition de loi**, dans les six mois suivant sa promulgation.

Ondes urbaines vous donne rendez-vous la semaine prochaine pour la suite du débat.

NUMÉRIQUE



Jules Ferry 3.0, ou comment diffuser le numérique à l'école

Un mois après l'annonce par François Hollande d'un « grand plan numérique pour l'école », le Conseil national du numérique (CNNum) publie un rapport assorti de 40 recommandations pour développer le numérique à l'école et ce dès le plus jeune âge. Intitulé « Jules Ferry 3.0 », ce rapport est le fruit des réflexions d'un groupe de travail institué au sein du CNM et constitué de chercheurs et de professionnels du secteur.

« L'éducation numérique pour tous »...

Les 40 recommandations de ce rapport ne se cantonnent pas à l'équipement des écoles en outils numériques. Au contraire, elles envisagent l'environnement scolaire dans son ensemble, en y incluant les parents, les professeurs, la ville, les élus. On peut ainsi lire en synthèse du rapport : « *Quand on dit « numérique », la plupart des gens voient un ordinateur. Il faut aussi y voir un changement dans les savoirs, l'avènement d'une société de la question plutôt que de la réponse. Avec une école qui propose une organisation plus horizontale, plus coopérative, plus solidaire, plus créative.* »

Quelques mois après les publications du rapport sur la refondation de l'école (2012) et de l'enquête PISA 2013 de

l'OCDE, pointant les faiblesses d'un système scolaire français créateur d'inégalités, « les recommandations qu'il porte ont été pensées comme des pistes d'actions de court et de moyen termes pour redonner du sens à l'Ecole dans la transition numérique » et « *bâtir une école créative et juste dans un monde numérique* ».

L'école dans la ville

Parmi les 8 grandes pistes évoquées par le rapport, l'une d'elle a attiré l'attention d'*Ondes urbaines* : « *Concevoir l'école en réseau dans son territoire* ». Selon ses auteurs, « *Il faut changer les établissements avec un management réel, une vie d'équipe, des projets, de l'interdisciplinarité. Avancer en confiance avec les collectivités locales, le tissu économique local, les associations éducatives, les parents. L'école en réseau, c'est une nouvelle alliance éducative* ».

En d'autres termes, on découvrira aux recommandations 19 et 20 des velléités de « renforcement des pouvoirs locaux pour une meilleure gouvernance des établissements scolaires », et de « resserrement des liens entre l'établissement et les collectivités locales ». En outre, le rapport suggère (proposition 23) « d'ouvrir dans les villes des espaces de travail connectés pour les professeurs », et d'encourager l'open data entre « établissements, collectivités territoriales et Etat ».

Des recommandations ambitieuses... et réalistes ?

Villes de France se réjouit de cette volonté d'ouverture des données et cette suggestion de participation du ministère de l'Education Nationale à cette recommandation. Pourtant, au vue des difficultés rencontrées jusqu'à présent pour dialoguer avec le Ministère, ne serait-ce que sur les modes de transmission de la base élève aux collectivités, dans le cadre des travaux menés par le SGMAP (secrétariat général à la modernisation de l'action publique), Villes de France doute du réalisme des recommandations ici formulées. Par ailleurs, à ce stade, il manque à ces recommandations, pour être crédibles, une étude chiffrée des dépenses associées à ces recommandations et des collectivités publiques sur lesquelles seront imputées ces dépenses : Etat ? collectivités locales ?

Prendre connaissance du rapport

ECONOMIE



Acteurs de l'Habitat : colloque sur le logement au service de l'emploi

Le Réseau des acteurs de l'habitat (dont est membre « *Villes de France* », ainsi que la plupart des associations nationales d'élus locaux, l'Union sociale de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations) organise le jeudi 13 novembre 2014 une journée sur le thème "Le logement au service de l'emploi : quelles réalités dans les territoires ?".

Cette journée de débat organisée (de 09h30 à 16h45 au 199 rue Saint-Martin, 75 003, Paris) avec la collaboration de la Direction Logement du MEDEF, sera

animée par Emmanuelle Parra-Ponce, Rédactrice en chef d'AEF Habitat-Urbanisme.

Crise de l'emploi, crise du logement, ces formules font quotidiennement la une des journaux. Et pourtant, le lien est rarement fait entre les deux sujets. C'est cette relation qu'a voulu explorer au cours de cette journée, le Réseau des acteurs de l'habitat. Le logement en France est-il vraiment un frein à la mobilité professionnelle et en quoi ? De par son offre insuffisante, son prix, l'appétence des Français à la propriété, les politiques menées ? Que constatent les entreprises au quotidien, comment se mobilisent-elles aujourd'hui pour faire face aux dysfonctionnements du marché ?

Les acteurs institutionnels et les collectivités ont-ils pleinement conscience de ces enjeux et comment agissent-ils en conséquence au niveau national ou sur le terrain ?

Autant de questions qui seront posées et débattues tout au long de la journée.

La matinée, après un exposé de cadrage pour objectiver la question sous tous les angles, offrira des témoignages d'entreprises et de collectivités locales de zones plus ou moins tendues sur le dialogue qu'elles peuvent instaurer entre elles avant de croiser les points de vue des organisations de salariés, des entreprises, des associations d'élus, de l'USH.

L'après-midi sera dédiée aux expériences de terrain. A partir d'expériences locales et avec une large diversité d'acteurs (collectivités locales, agences de développement, CCI, collecteurs 1%, opérateurs HLM), des réponses logements seront apportées au service de l'emploi.

La plénière de clôture apportera des réponses aux articulations à trouver aujourd'hui et demain en matière de gouvernance, de compétences, d'outils, de documents, de financements, entre les Régions, les métropoles et les agglomérations pour mieux faire le lien entre l'emploi et le logement ? Plus largement, quelle vision de l'aménagement du territoire peut-on avoir demain pour répondre aussi bien aux problèmes des zones tendues qu'aux soucis des zones détendues ? Quelles priorités, quels moyens activer ou développer pour lever les verrous à la mobilité géographique liés au logement ?

Le programme et le bulletin de participation sont disponibles sur le site du Réseau des acteurs de l'habitat : <http://www.acteursdelhabitat.com/spip.php?article1139>

ECONOMIE



La ville de Strasbourg élue "Capitale française de la biodiversité 2014"

Partenaire depuis deux années de cette opération, *Villes de France* a participé au Jury national, le 14 octobre 2014. Pour cette édition, le thème choisi était «Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité». Ce concours récompense les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité. Après Niort en 2013, la ville de Strasbourg (Bas-Rhin) est la nouvelle « Capitale française de la biodiversité» pour 2014. Le jury a voulu féliciter tout spécialement la stratégie déployée par la ville alsacienne pour devenir une ville nourricière

dans une démarche collégiale.

L'excellence n'est pas une question de taille

Cette édition a également distingué :

- Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) qui est primée dans la catégorie des petites villes et s'est imposée comme coup de cœur du jury qui a particulièrement apprécié la mise en place de la régie agricole bio et de la cantine 100 % bio, en lien avec la politique globale de préservation des terres agricoles. ?
- Pau (Pyrénées-Atlantiques), à qui revient le prix des villes moyennes et qui a su lier jusqu'ici agriculture, biodiversité et solidarité autour d'une zone maraîchère regroupant parcelles solidaires et pépinière de maraîchers et qui est encouragée à poursuivre ses efforts.?
- La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne), qui a été désignée lauréate du prix de la catégorie intercommunalités pour la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) et la conception d'une malle pédagogique très complète sur l'agriculture.?

Le tour de France de la biodiversité

Quatre capitales régionales ont aussi été désignées dans chacune des régions partenaires. En Aquitaine, Bègles (Gironde) est récompensée pour la mise en place d'un réseau de mini jardins partagés dans les délaissés de voiries et les dents creuses du milieu urbain. En Île-de-France, Montreuil (Seine-Saint-Denis) a été choisie pour le long travail réalisé pour préserver la zone des murs à pêches et le développement de nombreux jardins collectifs. En Rhône-Alpes, La Motte-Servolex (Savoie) a été désignée au titre de son implication pour faire évoluer les pratiques agricoles sur son territoire. Enfin, Miramas (Bouches-du-Rhône) a remporté le prix régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sa politique globale en matière de préservation de la biodiversité, notamment l'arrêt de l'usage des pesticides et la gestion écologique des espaces verts. L'évaluation des candidatures a été réalisée par un Comité scientifique et technique composé de chercheurs, de naturalistes, d'urbanistes, de praticiens et de spécialistes de la nature en ville, sur dossier et via des visites de terrain. Le recueil d'actions à paraître fin novembre devrait donc regrouper de nombreux exemples, source d'inspiration pour les collectivités françaises. La cérémonie de remise des prix se déroulera lundi 24 novembre 2014, à la Halle Pajol, dans le XVIIIème arrondissement de Paris, en présence de François Colson, président de Plante&Cité, Liliane Pays, présidente de Natureparif et conseillère régionale d'Île-de-France, Annabelle Jaeger, présidente de l'Arpe PACA et conseillère régionale déléguée à la biodiversité, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Sandra Lagumina, Directeur Général de GrDF, et des représentants des partenaires du Concours.?

Pour en savoir plus, contact : [\[email protected\]](mailto:) - Tél. 01 83 65 40 27

ECONOMIE



Les 14ème Assises nationales des villes et villages fleuris à Menton

L'ambition de ces 14èmes assises nationales des Villes et Villages Fleuris, qui se tiendront les 4 et 5 décembre 2014 à Menton, est d'analyser l'impact du label et des démarches de valorisation paysagère sur l'attractivité touristique afin d'apporter des réponses stratégiques et de proposer des pistes d'actions aux destinations : diagnostic, retours d'expériences et orientations stratégiques. Mission originelle et historique du label (dont *Villes de France* est partenaire depuis 2013), l'attractivité touristique a toujours représenté un enjeu prépondérant dans les démarches territoriales de labellisation Villes et Villages

Fleuris. La valorisation touristique du label et des actions qu'il vient récompenser n'est toutefois pas systématiquement mise en œuvre et trop souvent inexploitée.

La montée en puissance des préoccupations environnementales et la recherche d'une qualité de vie accessible à tous ont favorisé l'émergence de la nature et du paysage dans les projets de valorisation des territoires. Ces éléments aujourd'hui prioritaires participent aux caractéristiques identitaires des collectivités et à leur attractivité.

Programme : <http://assises.cnvfv.fr/programme-2.html>

AGENDA

Mercredi 5 novembre - Lyon

Réunion inter-régionale

Vendredi 14 novembre - Albi

Réunion inter-régionale

Mardi 18 novembre - Libourne

Réunion inter-régionale

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi